

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(10\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Joseph Soye, 28 avril 1869](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Joseph Soye, 28 avril 1869

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Les relations du document

Collection **Correspondant.e.s**

[Favre, Jules \(1809-1880\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Soye, Joseph \(1824-1882\)](#) est destinataire de cette lettre

[Turquet, Edmond \(1836-1914\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[28 avril 1869](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Soye, Joseph \(1824-1882\)](#)

Lieu de destinationAubenton (Aisne)

### Description

Résumé

À propos des élections législatives de mai et juin 1869 en France. Godin vante le grand succès du manifeste électoral en faveur de la candidature de Jules Favre. Sur la situation du candidat Edmond Turquet, qui serait inéligible pour avoir démissionné trop tard de son poste de procureur. Le comité électoral soutenant

Jules Favre a décidé de ne pas se montrer hostile envers Turquet dans l'éventualité où il serait présent au second tour. Godin demande à Soye de lui communiquer les adresses d'ouvriers de sa région et de lui dire comment serait reçue chez lui une inéligibilité de Turquet.

## Mots-clés

[Élections](#), [Idées politiques](#), [Information](#), [Propagande](#)

Personnes citées

- [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)
- [Turquet, Edmond \(1836-1914\)](#)

Œuvres citées *Manifeste électoral du comité démocratique de l'arrondissement de Vervins et des cantons de Rozoy et Marle...*, Guise, Impr. de Berthaut, 1869. [En ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5429534t/f2>, consulté le 4 mars 2023]  
Événements cités [Élections législatives \(24 mai et 7 juin 1869, France\)](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Favre, Jules (1809-1880)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Droit/Justice
- Politique

Biographie Avocat et homme politique français né en 1809 à Lyon (Rhône) et décédé en 1880 à Versailles (Yvelines). Représentant du peuple en 1848 et en 1849, député de 1858 à 1870, membre du gouvernement de la Défense nationale, ministre, représentant en 1871 et sénateur de 1876 à 1880. Il est avocat de Godin en 1863-1865 dans le procès en séparation qui l'oppose à sa première épouse Esther Lemaire.

---

Nom Soye, Joseph (1824-1882)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Politique
- Profession libérale
- Santé

Biographie Homme politique français né en 1824 à Eauze (Gers) et décédé en 1882 à Bossus-lès-Rumigny (Ardennes). Docteur en médecine en 1851, opposant républicain au Second Empire, Joseph Nelson Soye est élu député de l'Aisne à l'Assemblée nationale en février 1871. Il siège à l'Assemblée nationale et au Corps législatif jusque 1882, parmi la gauche républicaine.

---

Nom Turquet, Edmond (1836-1914)

GenreHomme  
Pays d'origineFrance  
Activité

- Droit/Justice
- Politique

BiographieMagistrat et homme politique français né en 1836 à Senlis (Oise) et décédé en 1914 à Paris. Licencié en droit à Paris en 1859, Edmond Turquet devient magistrat, procureur à Beauvais, Saint-Quentin et Vervins. Il démissionne en 1868. Les républicains de l'Aisne le préfèrent à Alexandre Chaseray pour les représenter aux élections législatives de 1869 contre le candidat officiel de l'Empire dans la circonscription de Vervins. Il visite le Familistère de Guise à cette époque, alors que Godin a constitué à Guise un comité électoral pour soutenir un candidat démocrate. En 1871, Turquet et Godin sont élus députés de l'Aisne à l'Assemblée nationale où ils siègent à gauche. En 1876, Turquet est élu député de la circonscription de Vervins et réélu en 1877 après la dissolution de l'Assemblée nationale, avec le soutien de Godin. Il devient sous-secrétaire d'État à l'Instruction publique et aux Beaux-arts en 1879 puis à l'Instruction publique, aux Beaux-arts et aux Cultes en 1885-1886. Réélu député de l'Aisne en 1881 et 1885, il vote avec la gauche radicale pour le rétablissement du divorce et la séparation de l'Église et de l'État. Edmond Turquet assiste aux obsèques de Godin à Guise le 19 janvier 1888.

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (10)

Collation2 p. (119r, 120v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/12/2021

Dernière modification le 26/04/2023

---

619  
Lyon le 24 avril 1869

Monsieur

Sous madame fait l'honneur de  
m'inviter à continuer à mentuler  
avec vous du mouvement de nos  
élutions le manifeste que vous avez  
envoyé est en dans nos cartons le plus  
bien intentionné et considérable.  
M. Jules Ferry doit certainement prendre  
un plus respectable à côté de son  
officier M. Turquet faisant la même  
chose dans votre cartier il est très  
probable qu'une double élution aura  
lieu.

est bien le cas Monsieur de prévoir  
à qui arrivera de cette situation.  
Surtout vous que M. Turquet n'est pas  
dans les conditions d'éligibilité voulues  
par la loi, sa démission n'ayant  
été donnée que le 22 p<sup>our</sup> il n'est éligible  
que le 22 juin si les élutions ont lieu  
le 29 mai la démission de Battaglia aurait  
lieu au terme de la loi le 6 juin il  
manquerait encore à M. Turquet 16  
jours pour pouvoir être nommé.  
Les journaux de la préfecture ne  
manqueront pas de mettre cela  
Monsieur Louis Godille à l'attention

150

en instance.

pour ce qui est de l'adhésion de  
 notre comité il a été décidé que nous  
 ne faisons rien d'hostile contre elle  
 C'est pourquoi il faut avant tout écarter  
 le candidat officiel. mais il est évident  
 testable que la position de M. Turquet  
 lui fera perdre un certain nombre  
 de voix quand elle sera connue et  
 qu'il devrait songer à faire de votre  
 vote par rapport à elle plus favorable  
 ce que nous faisons de notre part  
 M. Turquet est à dire lui ménager  
 les sympathies pour l'opportunité d'un  
 second tour de scrutin. — j'aurais  
 à ce sujet un peu de peine de penser  
 que vous n'avez pas essayé des démarches  
 parmi les dames susdites de votre  
 comité — j'ai très bien compris les  
 motifs de votre abstention en raison  
 de vos engagements, mais il n'y a pas  
 de motif pour ne pas garantir  
 aux études démocratiques de leur  
 sympathies

Le but de ma lettre est surtout de  
 vous prier de me dire ce que vous  
 pensez qui adviendra dans votre  
 comité de la non éligibilité de M. Turquet  
 c'est là un point très important à ce moment  
 Veuillez me faire la suite de mon rapport  
 le plus tôt possible  
 et agréer vous mes  
 sentiments distingués  
 Eschwege